

Signature d'une convention de partenariat avec l'Université Toulouse Capitole

12/09/2022



Le 12 septembre 2022, en salle d'audience de la chambre commerciale, M. François Molins, procureur général près la Cour de cassation, a signé avec M. Hugues Kenfack, président de l'Université Toulouse Capitole, une convention de partenariat entre le parquet général de la Cour de cassation et l'Université.

Dans la lignée des recommandations de la commission de réflexion « Cour de cassation 2030 » qui encourage la mise en place de liens solides avec les institutions universitaires, le parquet général de la Cour de cassation a souhaité de nouveau, après les universités d'Aix-Marseille et de Lyon 3, s'associer avec une université située en région.

Cette collaboration avec la faculté de droit de l'Université Toulouse Capitole se traduira notamment par l'organisation de colloques et conférences, le recrutement d'étudiants stagiaires et assistants de justice, le parrainage de promotions de Master 2 ainsi que la mise en place de projets de recherches associant des magistrats du parquet général.



Ce partenariat constitue un véritable enrichissement des deux institutions, permettant de renforcer la coopération entre le monde judiciaire et le monde universitaire, qui ont en commun la passion du droit et la recherche de l'excellence, et de susciter des vocations, s'inscrivant ainsi dans la mesure annoncée de recrutement de nombreux magistrats.

Parquet général

Procureur général

Relations institutionnelles